

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Bernard Borel et consorts – pour une gratuité ou une subvention ciblée pour les transports publics dans toute la communauté tarifaire

La minorité de la commission qui, par **6 voix contre 7 vous invite à ne pas prendre en compte et à classer cette motion**, est composée de MM. Michaël Buffat, Philippe Ducommun, Claude-Eric Dufour, Jean-François Cachin, Pierre-Alain Mercier et de Pierre Grandjean, rapporteur de minorité.

Préambule : En 2009, le motionnaire a déjà déposé une initiative demandant d'instaurer la gratuité des transports publics sur tout le territoire du Canton de Vaud. Non seulement cette initiative n'a pas rencontré un écho favorable, mais elle a été balayée par 73 voix contre 8 avec 27 abstentions. Cette motion dont l'objectif, louable en soi, est d'augmenter l'utilisation des transports publics cible trois groupes sociaux : les jeunes en formation, les chômeurs et les bénéficiaires du RI ainsi que les retraités qui bénéficient de prestations complémentaires. L'addition de ces populations équivaut à 190'000 personnes ou 27% des habitants. Partant d'une règle de trois et tenant compte d'un chiffre d'affaire total des transports publics de CHF 140 millions, on atteint un coût annuel de CHF 35 à 40 millions.

Discussion générale : Comme rappelé dans le préambule, le débat sur la gratuité des transports publics a déjà eu lieu. Il en est ressorti une décision claire de classer une initiative qui, tout comme cette motion, traite plus d'aide sociale que de politique des transports, ainsi que l'admet un commissaire majoritaire faisant remarquer qu'il faut voir dans cette motion une mesure d'équité sociale. Cette problématique ne figure pas parmi les priorités du gouvernement à l'heure actuelle. Ses priorités vont vers les prestations complémentaires pour les familles, l'insertion et l'assurance maladie, sujets dont nous aurons à débattre prochainement. "Ne mélangeons pas les bidons". En effet, la gratuité des transports publics pour le public cible n'augmente pas significativement leur utilisation. En plus de la mise en place d'une structure administrative conséquente, la concrétisation de cette motion impliquerait une charge financière importante pour le canton et les communes. De la situation actuelle, il ressort que de nombreuses personnes, touchées par cette motion (jeunes et retraités), n'ont pas de véhicule ou ne sont pas détenteur d'un permis de conduire. Le prix d'un titre de transport étant déjà subventionné pour deux tiers, le report modal devient doublement une illusion. Des mesures ont déjà été prises pour répondre à des besoins spécifiques. Les taxes et impôts ciblés imaginés par le motionnaire et destinés à financer les mesures proposées toucheront également les personnes qui habitent dans des régions mal desservies. Celles-ci seraient ainsi doublement pénalisées. Ne vaudrait-il pas mieux soutenir une amélioration des réseaux de la périphérie et de l'arrière-pays ?

Conclusion: la minorité de la commission 6 commissaires contre 7,

- tenant compte des importants soutiens financiers déjà accordés par les collectivités au financement des transports publics (2/3),
 - des mesures existantes répondant déjà aux souhaits du motionnaire
 - des projets en cours qui doivent être débattus au sein de ce plénum
- vous invite à classer cette motion.**

Senarclens, le 16 août 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *P. Grandjean*